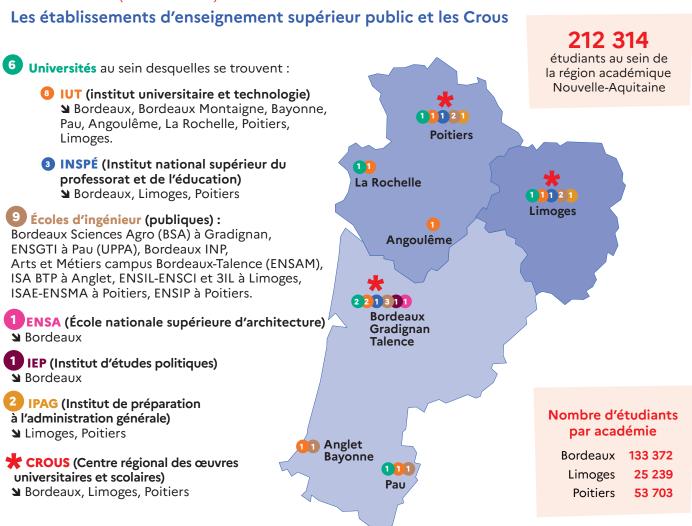


Liberté Égalité Fraternité



dans la région académique Nouvelle-Aquitaine

Chiffres clés (rentrée 2020)



UNE RENTRÉE

EN PRÉSENTIEL

Les campagnes massives de vaccination

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les établissements d'enseignement supérieur, les Crous et l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ont engagé dès la rentrée des **campagnes de promotion adaptées** permettant d'orienter les étudiants vers l'offre de vaccination disponible dans la région académique. Selon les chiffres de Santé publique France, au 19 janvier 2022 en Nouvelle-Aquitaine :

- 95,6 % des jeunes de 18-24 ans avaient déjà reçu au moins une première dose de vaccin, 9352 % leur deuxième dose, 46,8 % leur troisième dose.
- 92,7 % des jeunes de 25-29 ans avaient déjà reçu au moins une première dose de vaccin,
 90 6 % leur deuxième dose,
 44,9 % leur troisième dose.

L'adaptation systématique des modalités de passage des examens pour les étudiants «covidés»

Pour les étudiants soumis à isolement et qui se trouveraient donc dans l'impossibilité de participer à une ou plusieurs épreuves, des **épreuves de substitution** sont organisées dans un délai :

- √ d'au moins deux semaines
- et au maximum deux mois après l'examen initial.

Chaque demande de bénéfice d'épreuves de substitution est examinée avec **bienveillance** afin de prendre en compte également les étudiants qui n'ont pas reçu le justificatif de leur statut de cas contact dans des délais compatibles avec les examens.

Des conférences régionales

Les conférences relatives à la lutte contre la précarité étudiante, accentuée par la crise sanitaire, sont organisées par la région académique depuis 2020. Elles ont réuni les universités, les écoles, les Crous et les associations d'étudiants. Elles ont révélé un fort besoin d'informations. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un espace en ligne qui recense, en un lieu unique, les actions de lutte contre la précarité à l'échelle de la région.

Ces conférences, devenues en novembre 2021 des **conférences territoriales de la vie et du bien-être étudiant,** poursuivent et renforcent les actions menées notamment à travers la construction en partenariat d'un schéma territorial de la vie et du bien-être étudiant aux côtés des universités, des écoles, des Crous, des associations d'étudiants et des collectivités.

www.ac-bordeaux.fr/mesaidesetudiantes

Le portail est conçu de manière à répondre au mieux aux besoins des étudiants et à favoriser plus de **lisibilité** des aides dont ils peuvent bénéficier. Il recense et décrit **plus de 150 actions.**



DES MESURES FINANCIÈRES

FACE À L'URGENCE DE LA CRISE SANITAIRE

Le gel des frais d'inscription

Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé à nouveau de geler les droits d'inscription à l'université pour 2021/2022 pour la deuxième année consécutive.

eler les droits d'inscription à l'université La dépense annuelle moyenne de l'État par étudiant à l'université

La revalorisation des bourses

Afin de préserver le pouvoir d'achat des boursiers, il a été décidé de maintenir cette augmentation au-dessus du taux d'inflation annuel. En 2021, les bourses dispensées par les Crous ont été augmentées de 1 %.

+ 3,3 %

10 000 €

La revalorisation des bourses sur critères sociaux sur 3 ans

Les aides d'urgence

Depuis novembre 2020, les fonds des aides d'urgences des Crous ont été très **fortement renforcés** par rapport à la dotation d'avant-crise. Cette revalorisation s'est accompagnée de mesures de **simplification** dans l'octroi de ces aides exceptionnelles. Dans la région académique Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ 10 851 étudiants aidés sur l'année 2020 2021
- √ 5 670 765 € d'aides versées sur l'année 2020 2021

L'indemnité inflation

Face à la hausse des prix de l'énergie, une indemnité de 100 € est versée à partir de décembre 2021 pour compenser les effets de l'inflation :

- ✓ aux étudiants boursiers : par les Crous ;
- aux étudiants non boursiers bénéficiaires de l'allocation logement : par la CAF;
- ✓ aux étudiants ayant un contrat de travail : par leur employeur.

4,6 M €

Versés aux étudiants boursiers par les Crous pour 2021

Bordeaux 2 893 000 €
Limoges 183 000 €
Poitiers 1534 000 €

Le repas à 1€

L'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux et les étudiants non boursiers attestant de difficultés financières graves constatées par les services sociaux des Crous continuent à bénéficier d'un **repas complet** dans les restaurants universitaires **pour 1 €.**

Les autres étudiants bénéficient d'un repas au tarif social de 3,30 €. Ces tarifs permettent d'assurer aux étudiants l'accès à une alimentation équilibrée et durable à petit prix.

1 204 016 repas à 1 € ont été distribués pour l'année 2020-2021 dans la région académique.

DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

La santé mentale : le recrutement de psychologues et des consultations gratuites

Outre des actions spécifiques mises en œuvre par les universités et les écoles, plusieurs mesures ont été prises au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ le recrutement de 11 nouveaux psychologues dans les centres de santé universitaires
- l'accès à un suivi avec un psychologue, jusqu'à 8 séances prises en charge sans avancer de frais, via https://santepsy.etudiant.gouv.fr/



L'accès aux protections périodiques

79 distributeurs gratuits de protections périodiques ont été installés dans les résidences universitaires des Crous, dans certains espaces de restauration et dans de nombreuses universités et écoles de la région, pour un montant de près de 100 000 €.

DES ACTIONS EN FAVEUR

DU LOGEMENT

Plus de 600 logements par an, sur 10 ans à Bordeaux Métropole

Le 1^{er} mars 2021, la région académique Nouvelle-Aquitaine a signé un convention d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise aux côtés de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, de la région Nouvelle-Aquitaine, de Bordeaux Métropole, du Crous Bordeaux-Aquitaine et de la fédération des bailleurs sociaux. L'objectif de cette démarche porte sur la **création de 600 logements étudiants par an** jusqu'en 2030, ce qui représente déjà la construction de près de 1 000 logements.

La rénovation des résidences grâce au Plan de Relance

En parallèle, le Plan de Relance a permis le lancement d'important chantiers de **réhabilitation de logements étudiants** du Crous de Bordeaux-Aquitaine. Par exemple, sur le bâtiment F du village 3 sont en cours des améliorations énergétiques, d'accessibilité et des conditions d'hébergement (chambres équipées de sanitaires et de douches individuelles et maîtrise des charges à payer grâce aux économies d'énergie) :



- 126 logements étudiants
- 4,68 M€ financés par l'État

DES OUTILS AU SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Collectée par les Crous, cette contribution **finance des projets de vie de campus** : l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle conforte également les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Tous les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur y sont assujettis, pour un montant annuel de 92 € en 2021-2022. La CVEC a été massivement utilisée pour offrir **des réponses à la crise sanitaire qui a fortement affecté la vie étudiante**, par exemple :

- ✓ Organisation d'actions culturelles à destination des résidents universitaires à Poitiers et à La Rochelle : concerts au pied des résidences et atelier d'écriture (6 700 €)
- Ouverture de la Maison de Service des Étudiants à Mont-de-Marsan le 1er octobre 2021 par le Crous de Bordeaux-Aquitaine : aménagement, équipement et animation (26 123 €)

Les étudiants référents

Afin de développer et renforcer le lien social dans les résidences, des référents étudiants ont été recrutés pour soutenir, accompagner et orienter les étudiants dans la crise sanitaire. Pendant l'année universitaire 2020-2021, 107 référents étudiants ont été créés.

Environ 100 étudiants

référents dans la région académique Nouvelle-Aquitaine entre le 01/09/2021 et le 31/12/2021